

MUNICIPALITÉ DE TINGWICK

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 octobre 2023 à la salle du conseil, située au 12, rue Hôtel-de-Ville à Tingwick

Sont présents : M. Réal Fortin, maire (19 h)
MM. Sylvain Hinse, conseiller (19 h)
Denis V. Lachance, conseiller (19 h)
Charles Rioux, conseiller (19 h)
Mme Suzanne Gagnon, conseillère
MM. Mario Hinse, conseiller (19 h)
Pierre-André Arès, conseiller (19 h)

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h par le maire, Réal Fortin. Chantale Ramsay, directrice générale et greffière-trésorière, agit à titre de greffière.

2023-10-318

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant que l'ajout des sujets suivants est demandé :

- ✓ Autorisation traverses de route saison 2023-2024 : Club de motoneige Alléghanish
- ✓ Acceptation coût taille haies Pavillon Armand-Rousseau : Roger Bergeron
- ✓ Embauche de M. Denis Savard, conducteur camion de déneigement
- ✓ Compétence : matières résiduelles
- ✓ Remplacement portes brisées salle paroissiale
- ✓ Demande d'aide financière Cuisines collectives Bois-Francis
- ✓ Service comptable 2024 : Groupe RDL Victoriaville : montant estimé à 19 800 \$
- ✓ Règlement numéro 2023-425 modifiant le règlement numéro 206-362 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1
- ✓ Indexation salariale 2024
- ✓ Remplacement serveur système informatique : 5 200 \$ plus l'installation évalué à 1 275 \$
- ✓ Offre de service administration : contrat temporaire : Martine Bernier
- ✓ Embauche Pluritec : achat pompe incendie

En conséquence, sur proposition de la conseillère Suzanne Gagnon, appuyée le conseiller Mario Hinse, il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RAPPORT CONSEILLERS RESPONSABLES DE DOSSIERS

Le conseiller, Sylvain Hinse

- Course de boîte à savon
- Frisson au sentier jusqu'au 10 octobre pour s'inscrire
- Messages sur la voirie : appeler au bureau et non pas sur les réseaux sociaux pour signaler tout bris ou entrave

Le conseiller, Denis V. Lachance

- Rien à apporter

Le conseiller, Charles Rioux

- Rien à apporter

La conseillère, Suzanne Gagnon

- Activité Frisson au sentier, c'est l'équipe de la municipalité et non le sentier qui s'en occupe
- Concours citrouilles décorées

Le conseiller, Mario Hinse

- Compte-rendu de sa participation au congrès de la FQM

Le conseiller, Pierre-André Arès

- Collecte RDD 7 octobre

Le maire, Réal Fortin

- Compte-rendu de sa participation au congrès de la FQM
- Participation à une rencontre sur l'habitation pour l'avenir des aînés dans la ruralité
- MRCA transport collectif compte-rendu des dernières discussions

AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX DU MOIS DE SEPTEMBRE 2023

Les corrections suivantes sont demandées :

- Modifier dans *Rapport conseiller responsable d'un dossier* l'inscription qu'il s'agit du conseiller Sylvain Hinse « qui s'occupe du sentier » par « qu'il est le responsable de l'activité des frissons »
- Modifier la résolution #2023-09-316 en enlevant le terme « consultant » et le remplaçant par « conseiller technique »

2023-10-319

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU MOIS DE SEPTEMBRE 2023

Considérant que les membres du Conseil ont reçu les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 11 septembre 2023 ainsi que de la séance spéciale tenue le 26 septembre 2023 dans les délais légaux;

Considérant que les corrections suivantes sont demandées :

- Modifier dans *Rapport conseiller responsable d'un dossier* l'inscription qu'il s'agit du conseiller Sylvain Hinse « qui s'occupe du sentier » par « qu'il est le responsable de l'activité des frissons »
- Modifier la résolution #2023-09-316 en enlevant le terme « consultant » et le remplaçant par « conseiller technique »

En conséquence, sur proposition du conseiller Sylvain Hinse, appuyée par la conseillère Suzanne Gagnon, il est résolu que les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 11 septembre 2023 ainsi que de la séance spéciale tenue le 26 septembre 2023 soient adoptés, tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-10-320

ADOPTION DES COMPTES

Fournisseur	Description	Montant
Aquaparc H20	Sortie camp de jour	732.39 \$
Aréo-Feu	Accessoire service incendie	655.08 \$
Camping Lac des Cyrpès	Sortie camp de jour	300.00 \$
Centre d'extincteur SL	Produits chimiques service incendie	240.30 \$
Centre du camion Gauthier	Vérification mécanique et réparation camion #2	802.36 \$
Charest International	Réparation camion #6	57.86 \$
Compresseurs Victo	Entretien compresseur à air garage et caserne de pompier	537.91 \$
Couture Timber Mart	Achat pour gazebo Pavillon Armand-Rousseau, réparation pont rang 6	322.05 \$
Drumco	Réparation génératrice	1 525.32 \$

Entreprise MO	Réparation rang 6, Chemin Allison, rang 9, rue Réal-Boutin, réparation terrain de balle (frais remboursé par le Festival mécanique), gravier rue Simoneau, ponceau Chemin de l'Aqueduc, Chemin de Kingsey	17 328.66 \$
Gaudreau Environnement	Bacs supplémentaires	414.90 \$
J. Marc Laroche	Réparation lumière de rues et ventilateur station d'épuration	1 535.14 \$
J. Noël Francoeur	Rechargement accotement Chemin Craig	37 517.68 \$
Lambert Électrique 2012	Réparation pompe épuration	264.44 \$
Machineries Serge Lemay	Réparation camion #6 et matériaux gazebo Pavillon Armand-Rousseau	3 951.81 \$
MRC d'Arthabaska	Vidanges fosses septiques	13 789.50 \$
Pièces d'auto Allison	Accessoire entretien machineries	109.00 \$
Roger Grenier	Achat pour gazebo Pavillon Armand-Rousseau, visière de sécurité, chlore, location d'outil travaux voirie	680.02 \$
Sintra	Décompte progressif #2 traitement de surface double rang 7	17 702.93 \$
Société d'agriculture Bois-Francis	Sortie camp de jour	690.20 \$
Terrapro	Achat pédale excavatrice	734.25 \$
Vacuum Boucher	Location toilette chimique course de boîte à savon	183.96 \$
VFD	Vestes de sécurité service incendie	23.36 \$
Vivaco	Matériaux gazebo	4 178.02 \$
	Total	104 277.14 \$

En conséquence, sur proposition du conseiller Denis V. Lachance, appuyée par le conseiller Charles Rioux, il est résolu d'acquitter les comptes pour une somme globale de 104 277.14 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

DÉPÔT DES COMPTES RELATIFS À LA DÉLÉGATION DE POUVOIR DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

La directrice générale et greffière-trésorière, Chantale Ramsay dépose la liste des comptes du mois de septembre 2023 relatifs à sa délégation de pouvoir pour un montant total de 50 045.40 \$. Cette liste a été remise à tous les membres du conseil le 29 septembre 2023.

INSPECTEUR EN BÂTIMENT

2023-10-321

Dérogation mineure : 589, rang 6 lot : 5 498 793

Considérant que le lot visé est le lot 5 498 793 du Cadastre du Québec et qu'il est situé dans la zone A-6 du plan de zonage de la Municipalité de Tingwick ;

Considérant qu'un permis d'agrandissement du bâtiment principal a été émis en 1998 et comprenait notamment l'ajout d'un garage annexé ;

Considérant que suite à l'agrandissement, le garage annexé au bâtiment principal respecte une marge de recul arrière de 13,6m ;

Considérant que l'article 5.6 du *Règlement de zonage no 2010-311* prévoit que

la marge de recul arrière prescrite pour la zone concernée est de 15m ;

Considérant que la propriétaire souhaite régulariser l'implantation du bâtiment principal ;

Considérant que l'article 7.8 du *Règlement de zonage no 2010-311* prévoit qu'un garage annexé doit respecter les marges du bâtiment principal ;

Considérant que toutes les autres normes du *Règlement de zonage no 2010-311* seront respectées ;

Considérant que les membres du comité consultatif présents recommandent l'acceptation de la demande afin de régulariser l'implantation du bâtiment principal à 13,6m de la ligne arrière du terrain.

Leurs recommandations sont appuyées sur les motifs suivants :

1. La dérogation ne contrevient pas aux objectifs du plan d'urbanisme.
2. La dérogation porte sur une situation existante depuis environ 25 ans qui n'a jamais affectée le voisinage.
3. La dérogation n'aggrave pas les risques en matière de sécurité publique.
4. La dérogation n'aggrave pas les risques en matière de santé publique.
5. La dérogation ne porte pas atteinte à la qualité de l'environnement.
6. La dérogation ne porte pas atteinte au bien-être général.
7. La dérogation ne porte pas sur une disposition relative à une norme environnementale établie en fonction du couloir riverain ou de la rive.
8. La demande déroge à 9,3% de la norme prescrite et peut ainsi être caractérisée de mineure.

En conséquence, sur proposition de la conseillère Suzanne Gagnon, appuyée par le conseiller Sylvain Hinse, il est résolu d'accepter la présente dérogation pour les motifs énumérés précédemment.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

INSPECTEUR MUNICIPAL

2023-10-322

Compte-rendu soumission sel à déglçage saison hivernale 2023-2024

Les soumissions ont été ouvertes à 11h10 le jeudi 28 septembre 2023 par Chantale Ramsay, directrice générale en présence de Madame Guylaine Bergeron (adjointe à la direction) et Monsieur Charles Provencher (Sel Warwick).

Nom	Prix	Conformité
Sel Warwick inc.	92.75 \$/tonne	Oui

Après vérification la soumission de Sel Warwick inc. est la seule et est conforme. Le prix soumis ne comprend pas les taxes

En conséquence, sur proposition du conseiller Sylvain Hinse, appuyée par le conseiller Denis V. Lachance, il est résolu de retenir la soumission de Sel Warwick inc. au montant mentionné précédemment.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-10-323

Compte-rendu soumission sable à déglçage saison hivernale 2023-2024

Les soumissions ont été ouvertes à 11h10 le jeudi 28 septembre 2023 par Chantale Ramsay, directrice générale en présence de Madame Guylaine Bergeron (adjointe à la direction) et Monsieur Charles Provencher (Sel Warwick).

Nom	Prix	Conformité
------------	-------------	-------------------

Excavation Yvon Houle & Fils	12.25 \$/tonne	Non
Entreprise M.O. (2009) inc.	15.75 \$/tonne	Non

Considérant qu'Excavation Yvon Houle & Fils a soumissionné avec la carrière de Ferme Rollère et que celle-ci n'a pas de certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement en vigueur une demande est en cour présentement au ministère;

Considérant que la soumission d'Entreprise MO ne contient aucun certificat d'autorisation du ministère de l'environnement;

Considérant qu'après vérification, aucune soumission n'est conforme;

En conséquence, sur proposition du conseiller Sylvain Hinse, appuyée par le conseiller Denis V. Lachance, il est résolu d'autoriser Chantale Ramsay, directrice générale et Alain Turcotte, inspecteur municipal, à demander des prix pour le sable à déglacage saison hivernale 2023-2024 et à donner le contrat de gré à gré.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-10-324

Ajout lumière de rue coin chemin des Lacs et rue Réal-Boutin : J. Marc Laroche : 2 350\$ plus les taxes applicables

Il est proposé par le conseiller Pierre-André Arès, appuyée par la conseillère Suzanne Gagnon et résolu que la Municipalité de Tingwick autorise l'ajout d'une lumière de rue au coin du chemin des Lacs et de la rue Réal-Boutin par J. Marc Laroche, entrepreneur électricien au montant de 2 350 \$, plus les taxes applicables. L'installation s'effectuera à la suite de l'approbation par le ministère des Transports.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-10-325

Approbation travaux lac naturel : Domaine des Loisirs Plourde

Considérant l'adoption par la MRC d'Arthabaska du règlement numéro 239 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC d'Arthabaska ainsi que la politique relative à la gestion des cours d'eau sous juridiction de la MRC d'Arthabaska lors de sa séance régulière du 18 mars 2009, lequel règlement est entré en vigueur le 8 juillet 2009;

Considérant la demande d'intervention faite par Domaine des Loisirs Plourde inc., le 20 septembre 2023, pour l'aménagement du lit du lac;

Considérant que la problématique représente une sédimentation importante dans le lac;

Considérant la localisation des travaux sur le lot 5 499 642 dans la Municipalité de Tingwick;

Considérant l'analyse de la demande faite par M. Maxime Boissonneault, chargé de projet en cours d'eau de la MRC d'Arthabaska à la suite à sa visite terrain;

Considérant la nécessité d'effectuer des travaux d'entretien pour enlever la sédimentation du lac accumulée depuis plusieurs années;

En conséquence, sur proposition du conseiller Mario Hinse, appuyée par le conseiller Charles Rioux, il est résolu :

Que les membres du Conseil de la Municipalité de Tingwick appuient la demande d'intervention faite par M. Maxime Boissonneault et transmettent la présente demande à la MRC d'Arthabaska afin d'entreprendre les travaux

d'entretien qui consistent à enlever les sédiments.

Que la répartition des coûts soit faite au mètre linéaire.

Que l'intégralité des frais liés aux travaux soient répartis entre le propriétaire et la municipalité selon la résolution #2015-07-259.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-10-326 Réparation ponceau chemin Craig intersection chemin Allison

En conséquence, sur proposition de la conseillère Suzanne Gagnon, appuyée par le Mario Hinse, il est résolu d'autoriser la réparation du ponceau du chemin Craig, à l'intersection du chemin Allison, et que Chantale Ramsay, directrice générale et Alain Turcotte, inspecteur municipal, soient autorisés à demander des prix pour la réparation du ponceau et à donner le contrat de gré à gré.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-10-327 Vente camion de déneigement 2014

Il est proposé par le conseiller Pierre-André Arès, appuyée par le conseiller Sylvain Hinse et résolu d'autoriser la Municipalité de Tingwick à vendre par soumission le camion de déneigement Westernstar 2014.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2023-10-328 Autorisation traverses de route saison 2023-2024 : Club de motoneige Alléghanish

Il est proposé par le conseiller Denis V. Lachance, appuyée par la conseillère Suzanne Gagnon et résolu que la Municipalité de Tingwick autorise les traverses de routes 2023-2024 au Club de motoneige Alléghanish Bois-Francis, pour les traverses suivantes :

- chemin de l'Aqueduc
- chemin Craig
- rue Hôtel-de-Ville
- chemin de la Station (2 fois)
- rue Sainte-Marie

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-10-329 Acceptation coût taille haies Pavillon Armand-Rousseau : Roger Bergeron

Il est proposé par le conseiller Pierre-André Arès, appuyée par le conseiller Mario Hinse et résolu de retenir les services de M. Roger Bergeron pour l'entretien et le taillage des haies de cèdre au Pavillon Armand-Rousseau pour la somme de 1 350 \$, plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-10-330 Embauche de M. Denis Savard, conducteur camion de déneigement

Il est proposé par le conseiller Sylvain Hinse, appuyée par la conseillère Suzanne Gagnon et résolu d'embaucher M. Denis Savard pour effectuer le déneigement pendant la saison hivernale 2023-2024. Le salaire sera déterminé selon l'échelle salariale en vigueur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

- ✓ Ministre des Transports et de la Mobilité durable : accusé de réception signature de convention d'aide financière au Programme d'aide à la voirie locale 2023

ADMINISTRATION

Signature protocole d'entente de collaboration pour les situations d'insalubrité dans les habitations de la MRC d'Arthabaska La résolution numéro 2023-10-331

Considérant l'importance à accorder aux personnes vivant une situation d'insalubrité sur le territoire de la Municipalité de Tingwick;

Considérant la nécessité d'approfondir les rôles de chacune des organisations liées à la gestion des situations d'insalubrité dans les habitations et leur volonté de collaborer dans de tels cas;

Considérant chaque organisation intervient dans son champ d'expertise qui lui est propre et permet aux citoyens vivants des conditions d'insalubrité ainsi qu'à leur entourage d'accéder à des services d'aide;

Considérant l'absence de coordination formelle entre les interventions des différents acteurs du milieu en contexte d'insalubrité;

Considérant le comité insalubrité a été mis en place en octobre 2022 par la MRC d'Arthabaska et le CIUSSS-MCQ afin d'élaborer le protocole de collaboration intersectoriel et le guide;

Considérant la volonté des partenaires du territoire de la MRC d'Arthabaska de mieux coordonner leurs actions pour agir de façon concertée dans le cas de situations d'insalubrité, et cela, au bénéfice des individus, de l'entourage et, ultimement, de l'ensemble de la communauté dans le respect de la mission et des rôles respectifs de chacune des organisations et autres acteurs;

En conséquence, sur proposition du conseiller Pierre-André Arès, appuyée par la conseillère Suzanne Gagnon, il est résolu :

Que le Protocole d'entente de collaboration pour les situations d'insalubrité dans les habitations dans la MRC d'Arthabaska soit adopté et signé par la Municipalité de Tingwick;

Que le Protocole d'entente de collaboration pour les situations d'insalubrité dans les habitations dans la MRC d'Arthabaska entrera en vigueur lorsque toutes les parties l'auront signé;

Que Réal Fortin, maire et Chantale Ramsay, directrice générale et greffière-trésorière, et chacun d'eux séparément, soient autorisés, au nom de la municipalité, à signer tout document relatif à ce dossier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-10-332

Contrat entretien préventif des unités de climatisation : Climcô : 2 050 \$ plus taxes applicables

Il est proposé par le conseiller Denis V. Lachance, appuyée par le conseiller Charles Rioux et résolu d'approuver l'offre de service du contrat d'entretien préventif des unités de climatisation avec Climcô pour la somme de 2 050 \$, plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-10-333

Considérant que la Municipalité de Tingwick désire apporter son appui à la Station du Mont Gleason concernant une demande de financement adressée au Ministère du développement économique du Canada dans le cadre du fonds d'aide au Tourisme (DEC);

Considérant que la Municipalité de Tingwick désire apporter son appui à la Station du Mont Gleason concernant une demande d'aide financière adressée au ministère du Tourisme du Québec (MTO) et du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE) dans le cadre du Programme de soutien à

la réalisation et implantation de projet numériques des activités touristiques (AÉQ);

Considérant qu'au cours des dernières années, de nombreux projets ont été réalisés à la montagne;

Considérant que Gleason représente la plus grande entreprise récréotouristique hivernale au Centre-du-Québec, avec une clientèle toujours grandissante, la station accueille plus de 145 000 visiteurs pendant l'hiver;

Considérant qu'une demande de financement sera déposée pour la mise en place d'un système de contrôle aux remontées mécaniques qui permettra à la Station de répondre à de nombreux besoins, dont :

- Faciliter et bonifier l'expérience d'achat et d'accueil des visiteurs;
- Contrôler plus efficacement l'accès aux remontées, tout en diminuant le personnel requis à la billetterie et aux remontées;
- Accéder à de nombreuses statistiques qui permettront à la Station de mieux connaître sa clientèle et de répondre davantage à leurs besoins, ces données seront également utilisées afin de stratégiquement hausser la performance financière de Gleason;
- Diminuer annuellement les déchets associés à la vente de billets et d'abonnements;

Considérant que la réalisation de ce projet aura un impact important sur la qualité de l'expérience offerte aux utilisateurs et sur l'offre récréotouristique offerte au Centre-du-Québec;

En conséquence, sur proposition du conseiller Denis V. Lachance, appuyée par la conseillère Suzanne Gagnon, il est résolu d'appuyer la demande de financement adressée au Ministère du développement économique du Canada dans le cadre du fonds d'aide au Tourisme (DEC).

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-10-334

Gleason : demande d'appui : demande d'aide financière adressée au ministère de l'Éducation : programme d'aide financière aux infrastructures sportives, récréatives et de plein air : acquisition d'une nouvelle remontée mécanique quadruple

Considérant que la Municipalité de Tingwick désire apporter son appui à la Station du Mont Gleason concernant une demande d'aide financière adressée au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures sportives, récréatives et de plein air (PAFIRSPA);

Considérant qu'au cours des dernières années, de nombreux projets ont été réalisés à la montagne;

Considérant que Gleason représente la plus grande entreprise récréotouristique hivernale au Centre-du-Québec, avec une clientèle toujours grandissante, la station accueille plus de 145 000 visiteurs pendant l'hiver;

Considérant qu'une demande de financement sera déposée pour l'acquisition et l'installation d'une nouvelle remontée mécanique quadruple, ce projet permettrait de :

- Démanteler deux remontées vieillissantes, c'est-à-dire la remontée double âgée de 50 ans et la remontée quadruple Laurent-Lemaire âgée de 40 ans; la remontée quadruple Mylène-Laroche installée en 2019 resterait en place;
- Hausser de près de 25 % la capacité de remontée à l'heure et ce, malgré le démantèlement de deux remontées;
- Diminuer de façon significative les coûts d'entretien annuel qui totaliseront plus de 2 millions de dollars au courant des dix prochaines années pour les deux remontées vieillissantes;
- Diminuer les coûts de main-d'œuvre et le défi de trouver des employés, pour une plus grande capacité de remontée, deux remontées au lieu de

trois seraient en fonction;

- Diminuer les arrêts fréquents des remontées, car la nouvelle remontée offrirait un débarquement plus adapté pour les débutants;
- Bonifier l'expérience des invités en haussant leur confort durant la remontée

Considérant le vieillissement des équipements, la Station juge essentiel la réalisation de leur projet afin d'assurer la pérennité de ce joyaux régional;

En conséquence, sur proposition du conseiller Sylvain Hinse, appuyée par le conseiller Mario Hinse, il est résolu d'appuyer la demande d'aide financière adressée au ministère de l'Éducation : programme d'aide financière aux infrastructures sportives, récréatives et de plein air : acquisition d'une nouvelle remontée mécanique quadruple.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-10-335

Adoption de 3 engagements jeunesse – reconnaissance à titre de Municipalité amie des enfants (MAE)

Considérant les démarches entreprises par la municipalité pour devenir *Municipalité amie des enfants* à la suite de l'adoption de la résolution 2022-11-320 le 7 novembre 2022, autorisant le dépôt d'un dossier de candidature;

Considérant la volonté de la municipalité de poser des actions qui favorisent le bien-être des jeunes citoyens de son territoire;

Considérant l'engagement de la municipalité à réaliser ces projets en cours de la période 2024-2026 dans le cadre de la démarche collective coordonnée par la MRC d'Arthabaska;

En conséquence, sur proposition du conseiller Sylvain Hinse, appuyée par le conseiller Pierre-André Arès, il est résolu :

D'approuver et de transmettre les trois engagements jeunesse à la MRC d'Arthabaska d'ici le 17 octobre 2023, qui assurera le suivi afin d'obtenir la reconnaissance *Municipalité amie des enfants* (MAE);

De s'engager à poser les actions relatives aux exigences d'obtention de la reconnaissance MAE inscrites à la résolution adoptée en novembre 2022;

Que la municipalité s'engage à réaliser les trois engagements suivants au cours de la période 2024-2026 :

1. Avoir des aménagements et des activités pour tous les groupes d'âge;
2. Avoir une place, un endroit, une bâtisse dédiée aux jeunes pour eux;
3. Avoir un plan de circulation sécuritaire pour favoriser les déplacements actifs.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-10-336

Demande dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation de pompier volontaire année 2024

Considérant le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Considérant ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Considérant qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

Considérant que ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Considérant que ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Considérant que la Municipalité de Tingwick désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Considérant que la Municipalité de Tingwick prévoit la formation de deux pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Considérant que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC d'Arthabaska en conformité avec l'article 6 du Programme.

En conséquence, sur proposition du conseiller Mario Hinse, appuyée par le conseiller Charles Rioux, il est résolu de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ce pompier dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel 2024, au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC d'Arthabaska.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-10-337

Demande salle gratuite le 7 février 2024 : Formation Sentinelle

Il est proposé par le conseiller Sylvain Hinse, appuyée par la conseillère Suzanne Gagnon, et résolu que la Municipalité de Tingwick offre gratuitement la location de la salle du Pavillon Armand-Rousseau à la Fédération de l'UPA du Centre-du-Québec, pour la formation Sentinelle le 7 février 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-10-338

Demande d'appui : Sentier Les Pieds d'Or : Programme Nouveaux Horizon

Considérant que le Sentier Les Pieds d'Or est un organisme à but non lucratif;

Considérant que le Programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA) a pour but d'offrir un soutien financier pour la réalisation de projet qui consiste à moderniser le site existant afin de le rendre encore plus attrayant, plusieurs travaux sont requis mais parmi deux prioritaires, notons les suivants :

- L'ajout d'un kiosque d'information à l'accueil afin de fournir des informations utiles sur les sentiers, codes QR pour le plan du sentier, les consigne pour Terego, la page Facebook, les activités, etc.
- L'électrification du reste du sentier (éclairage électrique)
- Le remplacement de la passerelle

Considérant que la bonification de ce site vise à soutenir un vieillissement des personnes âgées en santé, célébrer la diversité et promouvoir l'inclusion, soutenir la sécurité financière de nos organismes communautaires;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Denis V. Lachance, appuyée par le conseiller Mario Hinse et résolu que la Municipalité de Tingwick appui financièrement le projet du Sentier Les Pieds d'Or au Programme Nouveaux Horizons pour les aînés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Nomination maire suppléant M. Charles Rioux, conseiller : d'octobre 2023 à juin 2024

La résolution numéro 2023-10-339

Attendu l'article 116 du Code municipal stipule que le conseil municipal peut désigner un conseiller maire suppléant pour la période qu'il détermine;

Attendu que le maire suppléant ou tout autre conseiller peut signer tout document (chèque, contrat, etc...) en cas d'absence du maire;

Considérant qu'il est nécessaire de nommer un substitut au maire lorsque celui-ci est absent et qu'il ne peut signer certains documents;

En conséquence, sur proposition du conseiller Denis V. Lachance, appuyée par la conseillère Suzanne Gagnon, il est résolu :

- Que le conseiller, Charles Rioux soit nommé maire suppléant du 3 octobre 2023 au 3 juin 2024;
- Que le conseiller, Charles Rioux, maire suppléant de la Municipalité de Tingwick, soit autorisé à signer tout document en l'absence du maire, Réal Fortin et ce, jusqu'au 3 juin 2024;
- Que le conseiller, Charles Rioux soit nommé substitut au maire, Réal Fortin lors des séances de la MRC d'Arthabaska.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-10-340

Remerciement prêt de terrain M. Paul-Émile Simoneau et Mme Jeannine Pépin : course de boîte à savon

Il est proposé par le conseiller Sylvain Hinse, appuyée par la conseillère Suzanne Gagnon et résolu que la Municipalité de Tingwick transmette ses remerciements à M. Paul-Émile Simoneau et à Mme Jeannine Pépin pour leur soutien dans l'octroi de leur terrain et services rendus, dans le cadre de l'événement de la 3^e édition de la Course de boîte à savon qui s'est déroulé le 16 septembre 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-10-341

Compétence : matières résiduelles

Il est proposé par le conseiller Denis V. Lachance, appuyée par le conseiller Charles Rioux et résolu que la Municipalité de Tingwick laisse sa compétence en gestion des matières résiduelles à la MRC d'Arthabaska.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-10-342

Remplacement portes brisées salle paroissiale

Il est proposé par le conseiller Pierre-André Arès, appuyée par le conseiller Sylvain Hinse et résolu d'effectuer l'achat pour le remplacement des portes brisées de la salle paroissiale Chénier, pour une somme de 2 142.02 \$, plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-10-343

Demande d'aide financière Cuisines collectives Bois-Francis

Il est proposé par le conseiller Pierre-André Arès, appuyée par le conseiller Sylvain Hinse et résolu que la Municipalité de Tingwick accepte de verser une somme de 400 \$ à titre d'aide financière pour l'année 2023 aux Cuisines collectives des Bois-Francis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Service comptable 2024 : Groupe RDL Victoriaville : montant estimé à 19 800 \$

La résolution numéro 2023-10-344

Il est proposé par la conseillère Suzanne Gagnon, appuyée par le conseiller Denis V. Lachance et résolu que la Municipalité de Tingwick donne mandat au Groupe RDL de Victoriaville pour la vérification annuelle et pour toute question relative à la comptabilité pendant l'année 2024, pour un montant estimé à 19 800 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-10-345

Règlement numéro 2023-425 modifiant le règlement numéro 206-362 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1

1. L'article 2 du règlement numéro 2016-362 est remplacé par le suivant:
2. À compter du 1^{er} janvier 2024 est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0.52 \$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.

Le règlement numéro 2016-362 est modifié par l'insertion après l'article 2, du suivant:

2. a. Le montant de la taxe est indexé, au 1^{er} janvier de chaque année à compter de 2025, selon le taux correspondant à la variation annuelle de l'indice moyen d'ensemble, pour le Québec, des prix à la consommation, sans les boissons alcoolisées, les produits du tabac, les articles pour fumeurs et le cannabis récréatif, pour la période de 12 mois qui se termine le 30 juin de l'année qui précède celle pour laquelle le montant de la taxe doit être indexé.

Ce montant, ainsi indexé, est diminué au cent le plus près s'il comprend une fraction de cent inférieure à 0.005 \$; il est augmenté au cent le plus près s'il comprend une fraction de cent égale ou supérieure à 0.005\$.

Le résultat de cette indexation correspond au montant publié par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'occupation du territoire dans la Partie 1 de la Gazette officielle du Québec, conformément à l'article 2.1 du Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1 (chapitre F-2.1, r. 14).

3. Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire fait publier à la *Gazette officielle du Québec*.

Il est proposé par la conseillère Suzanne Gagnon, appuyée par le conseiller Mario Hinse et résolu d'adopter Règlement numéro 2023-425 modifiant le règlement numéro 206-362 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.

Adoptée à l'unanimité des conseillers .

2023-10-346

Indexation salariale 2024

Il est proposé par le conseiller Sylvain Hinse, appuyée par la conseillère Suzanne Gagnon et résolu que la Municipalité de Tingwick offre une augmentation à ses employés de l'ordre de 4 % pour l'année 2024. La directrice générale est autorisée aux fins des présentes à signer lesdites ententes salariales.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Remplacement serveur système informatique : 5 200 \$ plus l'installation évaluer à 1 275 \$

La résolution numéro 2023-10-347

Il est proposé par le conseiller Mario Hinse, appuyée par la conseillère Suzanne Gagnon et résolu que la Municipalité de Tingwick accepte l'offre de SM Informatique inc. pour le remplacement du serveur du système informatique, pour la somme de 5 200 \$ plus l'installation évalué à 1 275 \$, plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-10-348

Offre de service administration : contrat temporaire : Martine Bernier

Il est proposé par le conseiller Sylvain Hinse, appuyée par le conseiller Denis V. Lachance et résolu que la Municipalité de Tingwick accepte l'offre de service en administration pour un contrat temporaire de Mme Martine Bernier. Le taux horaire est établi selon sa demande plus des frais de 40\$ en transport par jour.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-10-349

Embauche de Pluritec : achat pompe incendie

Il est proposé par la conseillère Suzanne Gagnon, appuyée par le conseiller Mario Hinse et résolu d'accepter l'offre de service numéro ODS38275 du 2 octobre de Pluritec pour une assistance technique concernant l'achat d'une pompe à incendie au réservoir d'eau potable.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire, Réal Fortin invite les citoyens à la période de questions.

Aucune question n'est posée.

2023-10-350

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Considérant que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

En conséquence sur proposition du conseiller Sylvain Hinse, appuyée par la conseillère Suzanne Gagnon, il est résolu que la présente séance soit close. (19 h 50).

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

%%

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée, Chantale Ramsay, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Tingwick, atteste par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour rencontrer les dépenses décrites aux résolutions numéros : 2023-10-320, 2023-10-322, 2023-10-323, 2023-10-324, 2023-10-325, 2023-10-326, 2023-10-329, 2023-10-330, 2023-10-332, 2023-10-337, 2023-10-342, 2023-10-343, 2023-10-344, 2023-10-346, 2023-10-347, 2023-10-348 et 2023-10-349.

Chantale Ramsay
Directrice générale & greffière-trésorière

%%

Chantale Ramsay
Directrice générale et
greffière-trésorière

Réal Fortin
Maire

%%

Je, Réal Fortin, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal et renonce à mon droit de veto.

Réal Fortin, maire

%%